

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 novembre 2017**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2017

Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.

Etaients présents	Mesdames Françoise DUCRET - Régine LANÇON - Marjorie MONLOUBOU - Marie-Line VISTALLI Messieurs Christophe MAYET - Guy BEAUREPAIRE - Jean-Marc COUTURIER - Christian DECHELETTE - Bernard DUBUISSON - Hervé PERRIN-CAILLE - Dominique SCHIKER - Benjamin VIBERT
Excusés	Marie PEREIRA donne pouvoir à Marie-Line VISTALLI Catherine LÉVRIER donne pouvoir à Régine LANÇON Fabienne CESAR donne pouvoir à Jean-Marc COUTURIER
Secrétaire de séance	Benjamin VIBERT
Conseillers en exercice : 15	Présents : 12      Votants : 15

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2017**

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2017.

**2. Redevance d'occupation du domaine public provisoire – SIEA**

Mr Christian Déchelette informe les élus des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la redevance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

**3. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Mr le Maire rappelle les évolutions des compétences de la Communauté de Communes et les modifications de statut. Il demande aux élus présents lors du dernier Conseil Communautaire s'ils souhaitent apporter des précisions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de statuts et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour qu'elle puisse procéder aux formalités nécessaires et de soumettre cette adaptation statutaire au Préfet de l'Ain pour validation.

#### **4. Budget principal - Décision modificative n°3**

Mr le Maire rappelle les objectifs de la rénovation du cœur de village et le mode de financement avec un recours à l'emprunt à hauteur de 1 million d'euros. Il demande aux élus s'ils sont toujours d'accord pour ce recours à l'emprunt. L'ensemble des élus est d'accord. Mr le Maire rappelle les conclusions des différentes offres reçues et discutées lors d'une réunion avec Alexandre Mougey, Françoise Ducret et Bernard Dubuisson. Mr le Maire rappelle les caractéristiques de l'offre bancaire de la Caisse d'Epargne.

Mr Bernard Dubuisson rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie aujourd'hui sachant que le début du prêt peut être différé. Cependant, le recours à une ligne de trésorerie devrait être envisagé plus tard afin de faire le lien avec la fin des travaux, les subventions et le remboursement de la TVA.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives budgétaires pour le budget général en ce qui concerne l'emprunt pour l'opération « Cœur de Village » et la prise en compte de l'avenant du SIEA pour les travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue de La Pierre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires.

#### **5. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à de l'accroissement temporaire d'activité dans certains services**

Mr le Maire rappelle la situation actuelle concernant le personnel et la nécessité d'établir des contrats. En effet, il est nécessaire temporairement de faire face à des surcroûts d'activité dans certains services liés à une augmentation temporaire de la charge de travail, à des augmentations d'effectifs à encadrer dans les écoles ou au périscolaire. Les services pouvant être concernés sont les services techniques, scolaire, périscolaire et administratif. Ces agents pourront assurer des fonctions d'agent technique, agent périscolaire, faisant fonction d'ATESM, agent d'entretien des bâtiments, agent administratif, etc. Qu'en conséquence, il y a lieu de pouvoir recourir temporairement à des agents contractuels pour pourvoir à des emplois en cas de surcroit temporaire d'activité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

#### **6. Questions diverses**

Mr Benjamin VIBERT demande au Conseil d'aborder 2 sujets concernant l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, à savoir l'adhésion de la Commune à l'agence et également la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et de mise en séparatif de Ballon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence et de payer la cotisation pour l'année 2018. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer si besoin les conventions d'intervention avec l'agence départementale et notamment celle discutée dans le cadre du projet de Ballon.

#### **7. Comptes rendus des commissions**

Mme Marie-Line Vistalli, Parc Naturel du Haut Jura, rien à signaler de particulier.

Commission scolaire : Mme Marie-Line Vistalli rappelle que le prochain Conseil d'Ecole se tiendra ce jeudi. La commission scolaire a étudié les questions et l'ordre du jour lors de sa dernière réunion.  
CCAS : Régine Lançon indique que les colis de Noël pour les anciens sont en préparation.

Commission Urbanisme : Mme Françoise Ducret rappelle que la commission se réunit demain pour regarder les plans dans le cadre du PLUiH et établir une réponse.

Mr le Maire rappelle que la Commune a payé 2 autres parutions pour la publicité sur l'opération « Les Sérénités » d'Apricot immobilier/Semcoda : 1 sur Info plus et l'autre sur Ventes privées (Dauphiné). Il indique qu'il a envoyé un message à la Semcoda pour rappeler que les élus souhaitent que la vente des appartements soit prolongée afin de remplir le critère émis par les élus de l'ancien Conseil à Novade/Semcoda: construire un programme immobilier 100% accession et avoir ainsi des nouveaux habitants propriétaires sur la Commune. Autres nouvelles à prendre en considération: La construction du village de marques va commencer l'année prochaine sur le Pays Bellegardien, ce qui va renforcer l'attractivité du territoire (400 emplois prévus). Ceci s'ajoute à la fin de la construction d'une nouvelle clinique (100 emplois prévus).

Mr Bernard Dubuisson indique avoir vu cette publicité dans la parution de Novembre d'Info Plus.

Commission Vie Associative : Mr Dominique Schicker rappelle que le bulletin municipal est en cours et la relecture aura lieu le 28 novembre.

Commission des travaux : Mr Christian Déchelette a réuni la commission marché public pour discuter avec Mr Gallimont. Une recherche d'économie et de redimensionnement des travaux a été recherchée. Mr Gallimont va revenir vers nous avec un autre programme prenant en compte nos dernières évolutions. Nathalie Porcher était présente à ce rendez-vous et sera en charge de repasser les marchés. Nous sommes en phase avec les délais notamment vis-à-vis des demandes de subvention.

Mr Déchelette précise que les travaux concernant l'enfouissement des lignes sur le haut de la rue de La Pierre doit commencer prochainement ; une réunion est programmée lundi prochain. Me Ducret demande que les habitants soient informés. Mr Déchelette répond qu'il a déjà mentionné ce point avec l'entreprise Salendre qui est en charge de cette communication.

Mr le Maire aborde la question du déneigement et les différentes options étudiées. La convention avec Mr Alain Duborjal doit être mise à jour.

Mr Benjamin Vibert indique le rétroprojecteur avec l'aide des services techniques a été installé dans la salle des fêtes.

Mr Benjamin Vibert aborde ensuite les problématiques liées au schéma directeur et l'intégration du réservoir de la Treppaz. Le montant estimatif pour une première tranche de travaux visant à réduire le nombre de réservoir tout en assurant la sécurité de la distribution d'eau est de 130 000€. Ce montant, bien supérieur aux estimations passées, affectera la capacité d'investissement du budget de l'eau et tout particulièrement la réhabilitation de Ballon.

Mr Jean-Marc Couturier indique qu'il a fait visiter 2 fois l'ancienne école. Mme Ducret a vu l'un des projets et va informer les personnes des aides possibles vis-à-vis de leur projet économique.

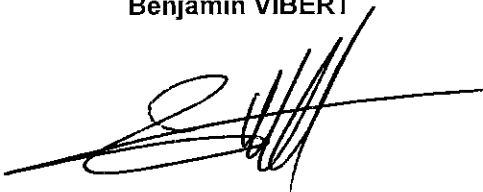
Mr le Maire aborde la question de recensement. Mme Sandrine Marinnet doit revenir ce jeudi. Elle devrait être nommée coordonnatrice et Mr Benjamin Vibert coordonnateur adjoint. Une personne a déjà répondu positivement pour être agent recenseur. Les élus discutent d'autres personnes possibles car il faut au moins 2 agents recenseurs.

Mr Bernard Dubuisson pose la question de l'accès à la Valserine pour le club subaquatique. Mr le Maire répond que cette année, la Commune a refusé toutes les demandes d'accès.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

**Le secrétaire de séance,  
Benjamin VIBERT**



**Le Maire,  
Christophe MAYET**

